



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Conseil du 9 février 2026*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 5 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire**

**L'An Deux Mille Vingt Six, le 9 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.**

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

**ONT DONNE POUVOIR :**

Marie-Dominique GIAMARCHI à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO  
Michel SIMONPIETRI à Gilles BATTESTI

**ABSENTS :**

Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Julien MORGANTI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI,

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 5 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24011DTIST – Lot n°5 : Menuiseries Extérieures, notifié le 20/12/2024 à l'entreprise SARL ALU 2B, sise RN 193 LD VALROSE PARKING MAGIC STOCK, 20290 BORGIO (SIRET : 519 069 678 00018), pour un montant initial de 210 000 € ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 409.09 € HT correspondant à une augmentation de 0.19 % par rapport au montant du marché initial :

- *Travaux supplémentaires liés à la fourniture et pose de quatre cylindres sur organigramme à clef donnant accès aux ouvertures du bâtiment au niveau du rez-de-chaussée : 409.09 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 février 2026 ;

Vu la prise d'acte du bureau en date du 2 février 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du 12<sup>ème</sup> vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

### **PREND ACTE (À l'unanimité)**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2026 d'approuver l'avenant n°2 au marché n°24011DTIST – Lot 5 afin d'arrêter les travaux rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 409.09 € HT ;

### **AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant correspondant, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 5 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire**

**DIT**

-Que l'avenant n°2 au marché n°24011DTIST – Lot 5 entraîne une plus-value de 409.09 € HT correspondant à une augmentation de 0.19 % par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 212 072.73 €HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

*[Signature]*  
**LOUIS POZZO DI BORGO**